



Cdi impossible dans une mairie ?

Par **agentcat**, le **06/07/2011** à **18:48**

Bonjour,

J'ai reçu une proposition d'embauche dans les services municipaux d'une mairie.
Je suis actuellement employé dans un office hlm (service public) mais en contrat de droit privé (CDI).

La mairie me propose un CDD d'un an renouvelable en m'expliquant qu'il est légalement impossible de me faire un CDI.

La seule solution est d'obtenir le concours pour être titulaire.

Ces informations sont elles correctes ?

Merci.

Par **pat76**, le **06/07/2011** à **19:23**

Bonsoir

Le maire ne vous a pas donné de fausses informations.